



PREFECTURE DES LANDES

S.I.D.P.C.

TELECOPIE **URGENCE SIGNALÉE**

A MONT DE MARSAN LE: 12/12/2019

N° Télécopie : **05.58.06.58.46.**

N° Téléphone Standard Préfecture en cas de problème : **05.58.06.58.06**

VIGILANCE METEOROLOGIQUE ORANGE
AVIS D'ALERTE POUR VENT VIOLENT/VAGUES-SUBMERSION

DESTINATAIRE (pour action) :

COG	05.58.06.56.94	DDSP	05.58.75.05.86
SDIS (CTA/CODIS)	05.58.75.51.70	METEO 40	05.58.06.65.35
CG Environnement	05.58.05.41.90	CG Solidarité	05.58.05.41.87
CG Aménagement	05.58.05.41.82	Sous-Préfecture	05.58.90.69.65
Bureau sécurité routière	05.58.06.59.59	DDTM (SRS)	05.58.51.31.77
DDCSPP	05.58.75.78.88	EDF/GDF	05.59.14.64.80
UT ARS	05.58.46.63.72	DDTM Forêt	05.58.06.68.69
UT REAL	05.58.05.76.27	DMD	05.58.46.78.96
IA	05.58.75.30.27	SAMU	05.58.05.10.02
SNCF (PC Régulation)	05. 47.47.11.02	France Telecom BDX	05.56.07.44.49
Capitainerie Capbreton	05.58.72.40.35		

DESTINATAIRE (pour info) : COZ Sud-Ouest 05-56-50-65-74

Le préfet des LANDES, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan départemental d'alerte météorologique est placé en état de **VIGILANCE ORANGE** pour les phénomènes **VENT VIOLENT ET VAGUES-SUBMERSION** pour l'ensemble des communes du département.

Période : jeudi 12 décembre à partir de 10 h

Commentaire

Il pleut sans discontinuer sur tout le territoire. On peut localement avoir de 20 à 40 millimètres de pluie.

Vent d'ouest à sud-ouest, assez fort à fort par endroits. Avec, localement, des rafales atteignant 70 à 100 km/h, en journée.

Pour la nuit de jeudi à vendredi, localement, les plus forts cumuls de pluie attendus peuvent atteindre 30 à 50 millimètres.

En deuxième partie de nuit, établissement d'un vent d'ouest, fort à très fort par endroits. Rafales atteignant 100 à 110 km/h, en seconde partie de nuit.

En cas d'activation du COD, les services devront rejoindre la préfecture en 20 minutes.

Risques vent violent

- Vent susceptible de perturber les activités humaines.
- Coupure d'électricité et de téléphone pouvant affecter les réseaux de distribution pour une durée indéterminée.
- Dommages possibles aux toitures et cheminées.
- Chutes de branches d'arbre et objets divers.
- Des véhicules peuvent être déportés.
- Perturbation possible de la circulation routière notamment sur le réseau secondaire en zone forestière, des transports aériens, ferroviaires et maritimes.

Risques vagues-submersion

- Les submersions marines peuvent provoquer des inondations sévères et rapides du littoral, des ports et des embouchures de fleuves et rivières. Les vagues peuvent, quant à elles, endommager des infrastructures côtières

par effet mécanique et provoquer des envahissements d'eau par projection. Ces deux phénomènes, lorsqu'ils sont simultanés, sont particulièrement destructeurs.

- En cas de submersion, les voies de communication, les habitations, les zones d'activités peuvent être inondées et endommagées en quelques heures, voire moins, même à plusieurs kilomètres du littoral.
 - Les vagues peuvent transporter des objets ou matériaux (notamment des galets) et en faire des projectiles susceptibles de blesser des personnes ou d'endommager des biens.
 - Les objets non correctement arrimés peuvent être emportés.
 - Les bateaux, même amarrés au ponton dans les ports, peuvent être soulevés et emportés sur la terre ferme.
 - A proximité des estuaires, l'écoulement des cours d'eau peut également être ralenti voire stoppé, ce qui génère alors des débordements.
 - Les dégâts peuvent être aggravés en cas de violentes rafales de vent, fortes pluies, ruptures de digues.
 - Les dommages aux personnes et aux biens provoqués par les vagues et les submersions dépendent donc de facteurs naturels mais également de l'implantation des activités humaines (occupation des sols). Ils peuvent être réduits grâce à des mesures de protection (digues, jetées, dunes) et de prévention (restriction sur les aménagements en zone exposée, information, préparation...).
- Pour suivre l'évolution de la situation, consultez régulièrement la carte de vigilance et les bulletins associés sur <http://www.meteo.fr> ou sur www.vigimeteo.com

Consignes de comportement vent violent

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Consignes de comportement vagues-submersion

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias. Evitez de circuler en bord de mer.
- Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

Habitants du bord de mer

- Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer.
- Protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par la montée des eaux ou emportés par les vagues.
- Surveillez la montée des eaux.

Plaisanciers

- Ne prenez pas la mer. Ne pratiquez pas de sport nautique.
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.

Professionnels de la mer

- Evitez de prendre la mer. Soyez prudents, si vous devez sortir.
- A bord, portez vos équipements de sécurité (gilets...).
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas. Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs.
- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
- Eloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental

IL VOUS APPARTIENT DE VOUS TENIR INFORME SUR L'EVOLUTION DE LA SITUATION EN APPELANT LE REPONDEUR D'INFORMATION au N° 05.40.25.40.20

Frédéric VEAUX

